



**COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES
RELATIVE AUX COÛTS DES EXONERATIONS
ACCORDEES A FIN SEPTEMBRE 2020**

INTRODUCTION

La présente Communication vise à rendre compte au Gouvernement de la situation des dépenses fiscales à fin septembre 2020. Elle s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la transparence dans la gestion budgétaire, conformément aux dispositions communautaires, en particulier la Directive n°01/2009/CM/UEMOA du 17 mars 2009 portant Code de Transparence au sein de l'UEMOA.

A titre de rappel, les dépenses fiscales sont des exonérations fiscales et douanières accordées à des opérateurs économiques, dans le cadre de l'exécution de projets définis ou de la réalisation d'opérations spécifiques. Elles se traduisent notamment par une renonciation à des recettes par l'Etat et/ou les collectivités territoriales.

L'objet de cette Communication est de faire connaître le niveau du coût financier des exonérations fiscales et douanières supportées à fin septembre 2020, en vue de prendre les dispositions idoines, dans la perspective de leur rationalisation.

I- Situation générale des exonérations

Les exonérations relèvent essentiellement du domaine de la loi et découlent de divers textes, notamment :

- le Code Général des Impôts, le Code des Douanes, le Code des Investissements ;
- les Codes sectoriels (Minier et Pétrolier) ;
- les accords de siège, les conventions, traités et accords internationaux ;
- les accords de financement ;
- les conventions particulières dans lesquelles l'Etat est partie prenante ;
- la loi relative à la Zone Franche Biotechnologique et des Technologies de l'Information et de la Communication (ZFBTIC) ;
- la loi relative au régime d'entreprise franche de transformation de produits halieutiques (EFTPH) ;
- divers autres textes contenus dans les annexes fiscales aux lois de finances.

A fin septembre 2020, les exonérations fiscales et douanières s'établissent à **263,2 milliards de FCFA** contre **276,7 milliards de FCFA** à fin septembre 2019, soit **une baisse de 13,5 milliards de FCFA (-4,9%)**. Ce repli sur la période, enregistré au cordon douanier, résulte d'une réduction à la fois du nombre de bénéficiaires, passant de 786 à 757, et du montant des exonérations, variant de 181,4 milliards de FCFA à 155,9 milliards de FCFA (-14,0%).

Cette situation est consécutive au ralentissement du commerce international, dans un environnement marqué par la pandémie liée au Coronavirus (COVID 19).

En revanche, au niveau de la fiscalité intérieure, le nombre de bénéficiaires qui était de 18 113 à fin septembre 2019, s'est établi à 20 553 à fin septembre 2020, et les exonérations sont passées de 95,3 milliards de FCFA à 107,3 milliards de FCFA (+12,6%). Ces exonérations représentent 8,5% des recettes brutes mobilisées par les administrations fiscale et douanière à fin septembre 2020, alors qu'elles se situaient à 9,0% à fin septembre 2019.

II- Structure des exonérations par nature d'impôts, droits et taxes

La structure des exonérations par nature d'impôts, droits et taxes à fin septembre 2020 se décline comme suit :

- **169,7 milliards de FCFA** au titre de la TVA (64,5%) contre 173,3 milliards de FCFA à fin septembre 2019, soit une baisse de 3,6 milliards de FCFA (-2,1%), du fait de la baisse de **24,1 milliards de FCFA des exonérations de TVA au cordon douanier**, accordées principalement aux bénéficiaires du Code des Investissements (-12,0 milliards de FCFA), des conventions avec l'Etat (-8,0 milliards de FCFA) et du régime pétrolier (-6,4 milliards de FCFA) ;

- **38,9 milliards de FCFA** au titre des droits de douane (14,8%) contre 47,2 milliards de FCFA à fin septembre 2019, soit une baisse de 8,3 milliards de FCFA (-17,6%), en lien avec la baisse des exonérations accordées aux bénéficiaires du Code pétrolier (-3,4 milliards de FCFA), des conventions avec l'Etat (-2,9 milliards de FCFA) et du Code des Investissements (-2,0 milliards de FCFA) ;
- **18,1 milliards de FCFA** au titre de l'impôt sur les bénéfices (6,9%) contre 28,0 milliards de FCFA à fin septembre 2019, soit une baisse de 9,9 milliards de FCFA (-35,4%), imputable en grande partie aux conventions avec l'Etat (-8,3 milliards de FCFA) ;
- **14,6 milliards de FCFA** au titre des Taxes Spécifiques Uniques pour le Budget Général de l'Etat (TSUBGE) et pour le Fonds d'Entretien Routier (FER), relatives aux produits pétroliers (5,5%) contre 8,7 milliards de FCFA à fin septembre 2019, soit une hausse de 5,9 milliards de FCFA (+67,6%), imputable aux conventions avec l'Etat (+4,7 milliards de FCFA) ;
- **5,5 milliards de FCFA** au titre de la contribution des patentes (2,1%) contre 6,8 milliards de FCFA à fin septembre 2019, soit une baisse de 1,3 milliard de FCFA (-19,1%) ;
- **16,4 milliards de FCFA** d'exonérations pour les autres natures d'impôts, droits et taxes (6,2%) contre 12,6 milliards de FCFA à fin septembre 2019, soit une hausse de 3,8 milliards de FCFA (+30,2%).

III- Structure des exonérations par source légale

A fin septembre 2020, les dépenses fiscales les plus importantes proviennent des dérogations accordées au titre :

- des conventions particulières avec l'Etat, pour un montant de **113,6 milliards de FCFA** (43,2%). Ces exonérations sont principalement accordées dans le cadre de la réalisation de projets de développement d'infrastructures, notamment routières, de mise en place du guichet unique du commerce extérieur et de réhabilitation et de renforcement du réseau électrique de la Côte d'Ivoire ;
- du Code Général des Impôts pour un montant d'exonérations de **59,5 milliards de FCFA** (22,6%), essentiellement en matière de TVA pour les ventes faites ou services rendus aux entreprises titulaires de permis de recherche de substances minérales classées en régime minier, en phase d'exploration ou d'exploitation, titulaires d'un contrat de partage de production ou de prestation de services, en référence à l'article 355-23 du Code Général des Impôts ;
- des Codes sectoriels (pétrolier et minier) pour un montant de **40,3 milliards de FCFA** (15,3%), découlant principalement des conventions signées avec les entreprises de ce secteur ;
- des conventions, traités et accords internationaux pour un montant de **19,4 milliards de FCFA** (7,4%) ;
- du Code des Investissements pour **18,4 milliards de FCFA** (7,0%), principalement en matière de TVA et d'impôt sur les bénéfices ;
- des mesures issues des autres lois et dispositions diverses pour un montant de **7,1 milliards de FCFA** (2,7%) ;
- des mesures en faveur de l'habitat, des logements économiques et sociaux pour un montant d'exonérations de **4,2 milliards de FCFA** (1,6%) ;
- des mesures relatives aux régimes francs pour un montant de **0,6 milliard de FCFA** (0,2%).

IV- Structure des exonérations par secteur d'activités

La structure des exonérations par secteur d'activités à fin septembre 2020 se présente comme suit :

- Industrie : **95,1 milliards de FCFA** (36,1%) ;
- Services : **63,8 milliards de FCFA** (24,2%) ;
- Administration : **43,0 milliards de FCFA** (16,4%) ;
- BTP : **37,2 milliards de FCFA** (14,1%) ;
- Commerce : **20,4 milliards de FCFA** (7,8%) ;
- Autres secteurs (artisanat, agriculture et agro-industrie) : **3,7 milliards de FCFA** (1,4%).

CONCLUSION

A fin septembre 2020, le coût des exonérations fiscales et douanières s'établit à 263,2 milliards de FCFA contre 276,7 milliards de FCFA enregistrés à fin septembre 2019, soit une baisse de 13,5 milliards de FCFA (-4,9%). Ce coût représente 8,5% des recettes brutes mobilisées par les administrations fiscale et douanière contre 9% à fin septembre 2019.

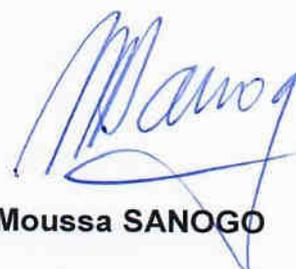
Les exonérations accordées à fin septembre 2020, au titre de la fiscalité de porte se chiffrent à 155,9 milliards de FCFA, soit 59,2% de la dépense fiscale, et en régime intérieur à 107,3 milliards de FCFA, représentant 40,8%. Ces exonérations ont été particulièrement importantes en matière de TVA, de droits de douane et d'impôt sur les bénéficiaires, dont les montants cumulés se chiffrent à 226,7 milliards de FCFA (86,1%).

Les secteurs d'activités ayant bénéficié des exonérations les plus importantes sont principalement l'Industrie, les Services, l'Administration et les BTP.

Par ailleurs, la classification des coûts par source légale laisse apparaître que les exonérations issues des conventions particulières avec l'Etat, du Code Général des Impôts, des Codes sectoriels, du Code des Investissements et des conventions, traités et accords internationaux demeurent les plus importantes.

Telle est l'économie de la présente Communication relative aux coûts des exonérations accordées à fin septembre 2020.

**Le Ministre du Budget
et du Portefeuille de l'Etat**



Moussa SANOGO

Annexe 1 : Montants globaux des exonérations fiscale et douanière à fin septembre 2019 et 2020

(Montants en millions de FCFA)

	Fin septembre 2019			Fin septembre 2020			Ecart	
	Nb Bénéficiaires	Montants	%	Nb Bénéficiaires	Montants	%	Montants	%
DGI	18 113	95 326,2	34,5%	20 553	107 295,3	40,8%	11 969,1	12,6%
DGD	786	181 359,2	65,5%	757	155 948,7	59,2%	-25 410,5	-14,0%
TOTAL	18 681	276 685,4	100%	21 098	263 244,0	100%	-13 441,5	-4,9%

Source : DGI + DGD

Annexe 2 : Répartition des exonérations à fin septembre 2019 et 2020 par nature d'impôts, droits et taxes

(Montants en millions de FCFA)

	Fin septembre 2019			Fin septembre 2020		
	Montants des exonérations	Recettes collectées (*)	En % des recettes	Montants des exonérations	Recettes collectées (*)	En % des recettes
TVA	173 261,5	780 854,3	22,2%	169 674,8	768 613,3	22,1%
DD	47 249,7	331 340,4	14,3%	38 909,5	307 703,1	12,7%
DDC	471,1	61 781,9	0,8%	475,2	62 467,3	0,8%
BIC	28 013,3	364 820,2	7,7%	18 137,0	347 763,7	5,2%
PATENTES	6 826,0	78 153,8	8,7%	5 535,8	75 073,4	7,4%
RSTA	3 445,8	38 036,8	9,1%	2 887,9	33 943,3	8,5%
PCS+PCC+PUA	2 517,8	49 170,2	5,1%	2 705,3	44 250,7	6,1%
ACCISE	2 136,9	26 102,5	8,2%	3 141,2	24 832,1	12,7%
TUB+TUF	8 712,1	161 100,6	5,4%	14 597,4	260 481,6	5,6%
AUTRES	4 051,2	1 193 849,2	0,3%	7 179,9	1 172 075,4	0,6%
TOTAL	276 685,4	3 085 210,0	9,0%	263 243,9	3 097 203,9	8,5%

(*) Recettes brutes DGI+DGD

Source : DGI + DGD

Annexe 3 : Coûts des exonérations à fin septembre 2019 et 2020 par source légale

(Montants en millions de FCFA)

Sources légales	Fin septembre 2019		Fin septembre 2020		Ecart 2020/2019	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Autres lois et dispositions diverses	5 201,7	1,9%	7 121,5	2,7%	1 919,8	36,9%
Conventions, traités et accords internationaux (y/c Coopération militaire)	20 972,9	7,6%	19 430,6	7,4%	-1 542,3	-7,4%
Conventions avec l'Etat	120 628,0	43,6%	113 613,2	43,2%	-7 014,8	-5,8%
Régime minier	28 218,3	10,2%	30 296,4	11,5%	2 078,1	7,4%
Régime pétrolier	21 762,9	7,9%	10 021,6	3,8%	-11 741,3	-54,0%
Régimes du code des investissements	37 548,6	13,6%	18 413,3	7,0%	-19 135,3	-51,0%
Régimes francs	490,3	0,2%	563,0	0,21%	72,7	14,8%
Code général des Impôts	35 255,6	12,7%	59 525,4	22,6%	24 269,8	68,8%
Code des douanes	578,2	0,2%	11,7	0,004%	-566,5	-98,0%
Régimes de l'habitat et des logements économiques et sociaux	6 028,9	2,2%	4 247,3	1,6%	-1 781,6	-29,6%
TOTAL	276 685,37	100%	263 243,94	100%	-13 441,4	-4,9%

Source : DGI + DGD